

Article 90 - Demandes concurrentes (Julien Cazala)

Résumé

L'article 90 concerne les demandes concurrentes. Lorsqu'un Etat partie au Statut reçoit de la Cour une demande de remise et de n'importe quel Etat une demande d'extradition de la même personne, le Statut distingue plusieurs situations. Les solutions dépendront de la situation de l'Etat requérant à l'égard du Statut (partie ou tiers au Statut) et du fait que les demandes concurrentes concernent les mêmes faits.

Abstract

Article 90 of the Statute deals with competing requests. When a State Party receives a request from the Court for the surrender of a person and a request from any other State for the extradition of the same person, the Statute distinguishes various situations. The solutions will depend on the requesting State relation with the Statute (party or third party to the Statute) and on the fact that the competing requests concern the same conduct.